ROUBAIX

LA NOEL

Fête de la Libre Pensée Roubaisienne

La conférence du Théâtre Deschamps. — Discours d'Emile Morreuet de Paule Minck. — Le punch du soir

Comme chaque année, la Libre Pensée roubaisienne avait organisé, hier une grande conférence. Les orateurs inscrits étaient le citoyen Emile Moreau et la citoyenne Paule Minck.

A 11 heures, le théâtre Deschamps est presque comble. 1500 personnes environ sont présentes.

La présidence a été offerte au citoyen Henri Carette, maire de Roubaix, par le Comité de la Libre Pensée. Ce choix est unanimement ratifié par l'assemblée.

Les citoyens Bogart et Kundde sont nommés assesseurs.

Après une allocution de Carette, qui présente les orateurs, la parole est donnée au citoyen Moreau.

Discours d'Emile Moreau

Notre ami et collaborateur fait très clairement l'historique de la fête de Noël. A cette occasion, il démontre que chaque période successive a toujours correspondu à un état social nouveau.

Il rend hommage au premier formulateur de l'idée d'émancipation de la pensée humaine, Zoroastre, et s'étend longuement sur l'œuvre de l'antique société secrète des Nazaréens. Puis il aborde l'exposé de la besogne accomplie par les premiers chrétiens.

Il établit ensuite que les prêtres de la religion nouvelle se sont emparés des moyens de puissance et, après la chute de l'empire romain, ne se sont préoccupés que de flagorner les puissants du jour, afin de conserver leur suprématie sur la masse.

Abordant ensuite la situation actuelle, il démontre que la solution collectiviste s'impose. Il dit que nous devons préparer la transformation sociale par l'évolution des cerveaux, et préconise l'organisat on du monde du travail.

Il termine par le cri, applaudi et répété de : Vive la République Sociale !

Discours de Paule Minck

La parole est donnée ensuite à notre amie Paule Minck. Toujours aussi énergique, toujours aussi vivante, sa parole porte sur la foule et bientôt l'apôtre de la Révolution sociale et de la Libre Pensée est vivement applaudie.

Elle rappelle qu'elle a reçu en 1882 à Roubaix le « baptême du feu » avec Jules Guesde. Puis, après une apologie de la Commune elle démontre que la transformation sociale, préconisée par les fervents de l'idée nouvelle, s'accomplira, grâce à la Révolution.

Elle dit que cette Révolution sera voulue et ordonnée par ceux là même qui se déclarent anti révolutionnaires : les bourgeois !

Examinant la situation de la société d'aujourd'hui, la conférencière constate qu'il n'y a plus rien, que tout craque, que tout est pourri, et elle invite les prédicateurs à unir pour donner ensemble, dans l'édifice capitaliste le coup de pioche définitif.

Elle s'élève entre temps, contre la propagande par le fait et les exécutions individuelles, qui n'ont jamais abouti qu'à des proscriptions et à des réactions.

Elle s'occupe surtout du sort lamentable fait à la femme prostituée du travail et soumise au bon plaisir des patrons.

Elle met en garde le prolétaire contre la religion, qui cherche à l'abêtir, pour que le bourgeois puisse plus facilement l'exploiter.

A plusieurs reprises, des salves de bravos accueillent ses paroles.

A 1 h 1/2, la séance est levée.

LE PUNCH

Dans la soirée à 6 heures, un punch rat-rat a eu lieu chez le citoyen Henri Carette.

Au cours de cette fête intime, où n'a cessé de régner la cordialité la plus grande où aucune note discordante n'a été jetée, le citoyen Emile Moreau et la citoyenne Paule Minck ont prononcé d'éloquentes allocutions.

Le premier a parlé de l'œuvre moralisatrice de la Libre Pensée. Il a démontré que parce qu'en était Libre Penseur on devait précéder d'exemple et enseigner aux vivants d'aujourd'hui et surtout à ceux de demain — le chemin de l'honorabilité et de la vertu familiale.

La seconde parlé, avec une émotion communicative, de l'amour universel qui devait peu à peu se substituer à l'égoïsme aujourd'hui régnant. Elle a fait l'apologie de l'union de tous dans une commune pensée de fraternité et de solidarité ; elle a retracé les luttes qu'elle eut à soutenir pour unir enfin la Libre Pensée et le Socialisme.

Après ces courts discours, fort applaudis l'un et l'autre, on a entendu plusieurs chanteurs et déclamateurs qui ont su charmer l'auditoire jusqu'à une heure fort avancée.

Finalement le citoyen Henri Carette qui présidait cette fête charmante, a annoncé que le dimanche 2 janvier aura lieu une nouvelle fête organisée par la Libre Pensée et dont nous reparlerons.

Legs Boucher de Perthes

C'est ce matin à onze heures qu'aura lieu à la mairie, sous la présidence du citoyen De Cœk, adjoint, la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes.

Tirage au sort

Voici les dates du tirage au sort pour la classe 1897 :

Roubaix Est, samedi 22 janvier ; Roubaix Nord, lundi 24 janvier ; Roubaix Ouest, mardi 25 janvier.

Les trois jours à 8 h 1/2.

A Lannoy, le jeudi 20 janvier à 8 h. 1/4 du matin.

Arrestation pour vol

Le nommé Gérome Dekester, âgé de 17 ans, domestique chez M. Neinard, rue du Vieil Abreuvoir où il demeure, a été arrêté hier après midi, par l'agent de sûreté Cachet.

Ce individu est inculpé de différents vols, évalués à une somme globale de 200 francs au préjudice de son patron.

Au moment de son arrestation, il était porteur d'objets volés.

M. Villon, commissaire de police qui l'a interrogé, l'a maintenu en état d'arrestation.

TOURCOING

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PARTI OUVRIER

Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, à la Coopérative, rue de Tournai, assemblée générale des groupes de la circonscription de Tourcoing.

Tous les groupes devront être munis de leur carte. Présence indispensable.

Théâtre de Tourcoing

Direction, Mme veuve G. Deschamps. — Bureaux 7 h 1/2, rideau 8 h.

Lundi 27 décembre 1897, dernière représentation de LES DEUX GOSSES, grand drame nouveau à grand spectacle en deux parties, 5 actes et 8 tableaux, de Pierre Decourcelle.

Lire dans la *Picelle* de cette semaine : *Un grand accident mortel* par l'Gros Cahu et un *Tour de France en Balzique*, par P'tit' Yézéphe.

DE NOUVEAUX SUCCÈS A ROUBAIX

Il est inutile d'aller aux frontières, chercher vos chaussures, vu que les Belges viennent les acheter en France, depuis que la maison Cosmans vend tous les articles de cordonnerie 20 0/0 meilleur marché qu'en Belgique : c'est la maison qui fournit au plus bas prix à Roubaix.

Si vous avez besoin de preuves pour vous en convaincre, les voici : Bottines hygiéniques drap, claqué vache vernie, 3 boucles, homme 7,95, dame 5,95, fillette 4,95, enfant 3.75 ; mêmes articles tout drap et claqué avec une ou deux boucles données à des prix extrêmement réduits. De véritables cadeaux : 10.000 paires de snow-boots, caoutchouc, mules, chaussons, confortables galoches napolitaines, cyclistes, etc., vendus 20 à 50 0/0 au dessous de leur prix réel.

Grand choix de chaussures fabriquées dans la maison. Envoi à domicile.

Bien s'adresser : A LA CONCURRENCE, 34 36, RUE BLANCHEMAILLE, 1/2 gros. Atelier spécial pour les réparations à prix réduits. Des cadeaux seront offerts à tout acheteur.

Beurre d'Oostcamp

le meilleur, le plus fin, le moins cher rue du Bois, 13

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

HAUSSY. — *Une noyée.* — Une vieille femme de 62 ans, Damasine Gustin veuve Barnet, est tombée dans la rivière et y puisant de l'eau.

Elle avait cessé de vivre lorsqu'on l'a retirée.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

GOMMEGNIES. — *Une rectification.* — Nous recevons, en réponse à un entrefilet paru dans notre numéro du 23 courant, la lettre suivante :

« Monsieur,

« On me communique aujourd'hui l'entrefilet paru dans votre numéro du 23 courant intitulé : « Gommegnies : Un enterrement civil. »

« De toutes les assertions fausses ou exagérées qui pullulent dans cet entrefilet je ne tiens à relever que celle-ci. Vous dites que le jour de l'enterrement, revenu prudemment à de meilleurs sentiments, je voulus néanmoins admettre le corps à l'église.

« Cette assertion est absolument fausse, et je n'ai fait aucune démarche auprès de la famille pour obtenir l'enterrement religieux.

« Je vous prie, Monsieur, et au besoin je vous requiers de faire paraître cette rectification, dans les trois jours qui suivront la réception de cette lettre.

Edm. AUBLIN, curé-doyen.

Une pénitence cruelle. — Notre correspondant nous signale un fait qui, s'il est exact, donne une curieuse idée de l'humanité des cléricaux.

Une fillette de 10 ans qui jadis allait à l'école des sœurs et dont le père a préféré cette année l'instruction de l'école laïque, se trouvait à l'église occupée à la préparation du catéchisme. Au moment de partir le curé qui l'a prise en haine, la fit rester dans l'église où il l'enferma pendant deux heures, prétendant la punir de ce qu'elle n'avait pas été sage.

L'enfant, effrayée de cette solitude et glacée par le froid, poussait des cris déchirants qui furent entendus par des passants qui s'empressèrent de délivrer la pauvre petite. Depuis jeudi, l'enfant est au lit à cause du saisissement qu'elle a eue et le père a l'intention de porter plainte à la justice.

De tels actes méritent certainement une sévère répression.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL. — *Contents.* — Le nouveau tramway belge d'Ypres-Neuve Eglise vient aboutir à la frontière à 1 h. de marche de Bailleul, et fonctionne depuis huit jours.

Armentières avec un tramway fera irruption bientôt à Nieppe.

Et Bailleul, éloigné du chemin de fer du Nord, ne s'occupe pas plus de ses voies de communication que de ses travaux urgents.

Les bailleulois sont donc contents. Eh, oui. Les électeurs, les vieux surtout, ne donnent-ils pas chaque année à leurs principaux représentants, savoir à M. Plichon 10,000 voix parce qu'il leur fait manger le pain et la viande chers ; à M. Illi, notaire et à M. Lettné leur conseiller général des caisses pleines d'argent, parce qu'ils soignent si bien les travailleurs.

Bientôt un demi sac de charbon et une pièce de 5 francs à la prochaine élection compléteront l'abrutissement du cerveau des malheureux.

Hélas, ouvriers, en acceptant ce charbon et ces 5 francs, vous vous faites des centaines de francs de tort par an et vous vous maintenez vous mêmes, sous la botte des riches !

PAS-DE-CALAIS

Conseil municipal de Lens

Vendredi dernier, à huit heures du soir, le Conseil municipal de Lens s'est réuni sous la présidence de M. Courtin, maire.

Etaient présents : MM Renard, adjoint, Bauduin, Bruyère, Louis Béhal, Bracq, Boutry, Corrion, Caron, Deligne, Filly, Donez, Garbez, Givert, Gosselin, Flament, Lequette, Monchy, Petit, Roussel, Saudemont, Sauvage et Willem, conseillers municipaux.

Absents : MM Bellan, adjoint, Béhal-Léger, Bollaert et Douchet.

La salle des séances était comble, car à l'ordre du jour figurait la réponse de M. Wagon, maire de Lens, révoqué, à l'arrêté rendu par la cour des Comptes, au sujet de sa gestion municipale.

Nos lecteurs se rappellent encore les motifs qui ont amené la révocation de M. Wagon et aussi ceux qui ont motivé les arrêtés de M. le Préfet du Pas de Calais, les 16 et 18 février 1896, déférant à la Cour des comptes les irrégularités constatées dans la déplorable gestion de celui ci.

Voici la fin de l'arrêté de la Cour des comptes :

« La Cour, en conséquence, déclare que M. Wagon a encouru l'application de l'article 155 de la loi du 5 avril 1884, aux termes duquel, toute personne qui se serait ingérée dans le maniement des deniers communaux, est par ce seul fait « constituée comptable ».

Toutes réserves faites à l'égard de tous les auteurs du maniement irrégulier du sieur Wagon, réserves également en ce qui concerne la charge de nature à engager sa responsabilité, la Cour déclare « le sieur Wagon, ex maire de Lens, comptable des deniers de la commune dont il a eu le maniement irrégulier pendant les années 1893, 1894, 1895.

Elle lui ordonne de présenter dans le délai de deux mois le compte de sa gestion de fait dûment signé et affirmé, en l'appuyant de toutes les justifications et de la délibération du Conseil municipal, statuant sous réserve de l'approbation préfectorale, « sur l'utilité des dépenses que le sieur Wagon ferait valoir à sa décharge ».

Faute de cela, il sera procédé d'office et aux frais du sieur Wagon à la formation du compte qu'il se serait abstenu de rendre.

La cour ordonne enoutre qu'il sera pris inscription hypothécaire au profit de la commune de Lens « sur tous les biens présents et à venir du sieur Wagon. »

Cette ordonnance, rendue comme nous l'avons dit le 21 juin dernier, est signée de MM. Caron conseiller référendaire ; Bouchard président, et E. Boulanger premier président.

Les réponses du Maire révoqué

La Cour des Comptes ordonnait à M. Wagon de présenter un compte de sa gestion dûment signé et affirmé en l'appuyant de toutes les justifications nécessaires, au lieu de « cette pièce qui est indispensable et qui sera certainement demandée à nouveau. Le maire de Lens, sans tenir compte des dispositions et règles de la comptabilité publique, a adressé au Conseil municipal une simple lettre justificative dans laquelle il n'omet point de faire longuement l'apologie de sa gestion.

Cette apologie nous semble bien peu à sa place ; ce n'est pas lorsqu'elle est accusée de trripotages qu'une personne a le droit de venir vanter devant une assemblée ses actes que tout le monde connaissent et que tous apprécient pour ce qu'ils valent.

En substance, voici ce que répond M. Wagon qui se défend d'abord sur les deux mandats lichés de 1,000 fr.

« Chacun sait, dit-il, combien sont nombreux et multiples les voyages et démarches que l'on a du faire en 1893, 1894, 1895 pour faire aboutir les nombreuses questions restées en suspens depuis longtemps déjà pour la plupart. »

En passant, nous constaterons que M. Wagon faisait beaucoup de voyages mais oserait il prétendre qu'il ne se déplaçait que pour l'intérêt de la ville ?

« C'est même pour cette raison, ajoute l'ex-maire, que le crédit pour frais de réception de l'administration municipale a été élevé de 600 à 1,000 fr.

« Il m'était naturellement impossible de faire dresser une facture de dépenses occasionnées par ces voyages et déplacements, déclare M. Wagon. J'ai donc, comme l'ont fait mes prédécesseurs et comme le font d'autres maîtres *fait établir des factures fictives*, afin de pouvoir toucher l'allocation qui m'était votée. »

En affirmant qu'il a agi comme ses prédécesseurs, M. Wagon ment puisqu'au cours de l'affaire dite des scandales de Lens, M. Frémicourt, ancien maire, a déclaré à un de nos confrères :

« Je n'ai jamais fait signer faussement un mandat dans les conditions qu'indique M. Wagon. Le conseil m'allouait 500 fr. et non 1,000.

« Quand j'avais donné un dîner ou réception officielle pour le conseil de revision par exemple, j'envoyais chercher le lendemain la note d'hôtel, en l'établissant et j'ordonnançais un mandat d'une somme équivalente, imputable sur un crédit.

« Jamais, je n'ai même dépensé 500 fr., jamais je n'ai touché la totalité des frais de représentation dès les premiers jours de l'année et surtout je n'ai fait signer de faux mandats pour des dîners non donnés. »

Et puis, M. Courtin, maire actuel, l'a déclaré vendredi en pleine séance ; il agit purement et simplement comme l'indique M. Frémicourt et comme ce dernier il ne dépense pas les 1,000 francs à lui alloués puisque prochainement il sera prouvé qu'il n'a peine prélevé deux cents francs pour l'année qui s'achève.

Cet acte, avoue M. Wagon, n'est pas absolument légal, mais, conclut il, il n'est pas malhonnête. A ces explications, il ajoute qu'en 1895 il a donné 250 fr. pour les musiques municipales et ouvrière se rendant au concours.

Enfin il déclare que pour faire aboutir le projet de réfection du pavage de la place de Lens, il a dû faire deux voyages à Paris qui lui ont coûté plus de trois cents francs.

Que pensent les Lensois de cet ex maire qui reconnaît avoir opéré illégalement de ce maire qui fait le généreux en souscrivant avec leur argent des centaines de francs à des sociétés et par pure réclame électorale : que pensent enfin les contribuables de M. Wagon qui dépense trois cents francs pour deux voyages à Paris ?

Etre large avec l'argent des autres c'est facile et peu honnête dirons nous.

Pour les mandats fictifs relatifs aux bordures, il déclare que les personnes au nom desquelles ils ont été établis et par qui ils ont été signés sont trois ouvriers terrassiers. Ils représentent le montant des journées de travail que ces ouvriers ont passées au pavage de la rue d'Annay.

Ce sont trois ouvriers terrassiers, acceptons cette explication, mais comment les appelle t on ces ouvriers ? Voilà ce que nous voudrions connaître et qu'il aurait été bon de dire, M. Wagon, puisque ceux qui ont signé les mandats et que vous appelez alors Oscar Legrand Louis Moreaust Henri Clément, tous marchands de grès à Mont Saint Eloi sont inconnus.

Ces trois marchands de grès n'existent pas, alors ils n'ont pu signer les mandats que vous avez ordonnancés en leurs noms. Ces trois mandats sont faux et les signatures qui y figurent sont aussi fausses.

C'est là ce qu'il importe de retenir, et c'est pourquoi la Cour des Comptes ne pourra, nous en sommes persuadé, que rejeter les explications et approbation fournies.

C'est notre avis et celui d'hommes compétents.

M. Wagon s'étend longuement sur l'état déplorable dans lequel se trouvait ce pavage et qui justifiait des travaux urgents. Il n'avait pas de fonds disponibles, il a fait un virement. Il a pris sur le crédit des bordures de trottoirs.

Et comme pour les mandats, M. Wagon reconnaît que « la chose n'est pas légale, mais qu'elle est honnête. »

Le mot *honnête* est une vraie perle, comment comprendre cela, chose *illégale* mais *honnête*.

Pas difficile, M. Wagon.

Il termine par une apologie de son passage à la Mairie et assure que s'il s'est trouvé quelquefois à côté de la loi, il l'a fait dans l'intérêt de la Ville.

L'ex maire de Lens nous permettra d'en douter et fortement.

En examinant les travaux qu'il a accomplis, le Conseil, dit il, pourra se rendre compte que les dépenses que lui occasionnaient ses fonctions étaient supérieures à l'indemnité qui lui était allouée. Pendant trois ans et demi, M. Wagon déclare avoir négligé pour les affaires publiques ses intérêts particuliers.

Et de nos petites spéculations dans le canton, on n'en parle pas, n'est-ce pas, M. Wagon ? C'était encore pour l'intérêt de la ville et le bien-être des détenteurs de parts de marais ?

Il proteste de son honnêteté ! de son dévouement ! et de son désintéressement !!!

Puis, en terminant, il demande au conseil d'émettre le vœu qu'il soit passé outre aux réclamations faites par la cour des comptes.

C'est cela... il ne manque plus que d'adresser des félicitations à M. Wagon de blamer le préfet qui a déféré sa comptabilité à la Cour des Comptes, de dire que la Cour des Comptes se trompe en affirmant que la gestion de M. Wagon est irrégulière et enfin après avoir demandé la tête du ministre qui a eu l'audace de le révoquer, de réclamer la croix de la Légion d'honneur pour ce martyre de l'honnêteté du dévouement et du désintéressement.

La discussion

M. Wagon, maire, après avoir donné lecture des injonctions de la Cour et des réponses de M. Wagon invite le Conseil à se prononcer. Une très longue discussion s'engage.

— A combien se monte le total ? demande un conseiller.

— A plus de trois mille francs, répond M. Courtin.

— Et il n'est pas venu à l'idée de M. Wagon de payer cela, reprend le conseiller, tout aurait été fini.

M. Bruyère. — Pour le mandat de 1,000 francs touché le 4 janvier 1895, tout a fait au dû et de l'année que serait il arrivé si M. Wagon était mort le 5 ?

M. Courtin. — Il aurait fallu voter un nouveau crédit à son successeur.

M. Garbez. — Comment réglez vous vos comptes, Monsieur le Maire ?

M. Courtin. — J'ordonnance les mandats au fur et à mesure des dépenses ; ainsi j'ai envoyé un employé chercher des renseignements à la mairie de Béthune, vous trouverez un mandat pour cela.

Ce que n'ajoute pas M. Courtin, c'est que, cette année, par exemple, le crédit de 1,000 francs est loin d'être dépensé tout entier. Le Conseil en retrouvera près des deux tiers !

M. Bruyère. — Alors vous ne prenez pas les mille francs d'un coup !

M. Gosselin exprime le désir qu'on convoque M. Wagon afin d'entendre de sa bouche ses explications.

La commission des finances pourrait le recevoir, on pourrait lui demander des explications sur d'autres faits autres que ceux visés par la Cour des comptes.

M. Courtin. — La Cour des comptes exige un compte écrit ; d'ailleurs, nous ne sommes consultés que sur les faits relevés.

M. Bruyère. — La situation est bien claire d'ailleurs, le Conseil actuel a déjà payé 42,000 francs de dettes laissées par M. Wagon, cela résulte des procès verbaux de la commission des finances.

M. Sauvage trouve qu'on fait bien du bruit pour peu de chose, qu'importe comment M. Wagon a touché l'argent, il a dû le dépenser au service de la ville. Il faut avoir confiance dans le maire.

Et il tente une assimilation entre les frais de représentation alloués personnellement au président de la République et à certains maires et le cas de M. Wagon. C'est une confusion. Le crédit inscrit au budget de Lens ne constitue pas des appointements ou un supplément d'émoluments alloués au maire, mais un crédit destiné à couvrir des dépenses de réception faites *par l'administration municipale*. Il fallait donc mandater chaque dépense séparément, au fur et à mesure qu'elle se produisait. C'est d'ailleurs ainsi qu'on agit partout pour les frais de cette nature. C'est ce que fait remarquer un conseiller.

M. Louis Béhal. — Nous avons déjà passé l'éponge sur 42,000 francs, nous ne pouvons faire plus.

M. Bauduin. — Passons encore sur ceux ci. Certes, l'administration de M. Wagon a été honnête correcte, je le sais bien. Passons l'éponge sur l'argent et votons lui un blâme.

M. Louis Béhal. — Ceci est impossible, nous sommes pas ici pour voter des blâmes mais pour défendre l'argent de la Ville autrement dit l'argent des contribuables. Si, après s'être illégalement approprié des fonds, M. Wagon a en tirait avec un blâme, il pourrait nous dire un joli merci tout en se moquant de notre excès de bonté.

Il y a illégalité, dit la Cour des Comptes, il doit y avoir remboursement des sommes reçues indûment c'est ce que je réclame au nom des conseillers honnêtes ici présents.

M. Lequette propose de diviser la question. Pour les mandats fictifs relatifs aux bordures, il croit qu'il n'y a là qu'un virement et que des travaux de voirie ont été en effet exécutés.

M. Louis Béhal. — Mais on avait voté cette année là 5,500 francs pour ces travaux.

M. Lequette. — Je crois que les sommes payées ont été réellement employées au service de la ville, nous pouvons donc demander qu'on en décharge M. Wagon, « tout en condamnant le procédé qu'il a employé ».

Après une nouvelle intervention de M. Gosselin réclamant le renvoi à la commission, et de M. Courtin rappelant que le Conseil ne peut qu'exprimer un vœu, on se range pour les bordures à la motion de M. Lequette. Un certain nombre de conseillers refusent néanmoins d'approuver cette transaction, bien qu'elle constitue très nettement un premier blâme à l'adresse de M. Wagon.

Pour les deux mandats de 1.000 fr., la discussion recommence. On met hors de cause le crédit de l'année 1894, parce qu'il aurait été touché en plusieurs fois. Il n'en est pas moins très irrégulier comme le juge la Cour des comptes, mais la confusion règne parmi les conseillers et on sent que beaucoup ne savent plus très bien où en est la discussion.

Quant au mandat touché en bloc le 4 janvier 1895, malgré quelques timides tentatives pour passer aussi l'éponge là-dessus, le Conseil, à l'unanimité, refuse de l'approuver et de couvrir de tels actes.

M. Courtin constate, à deux reprises, cette unanimité, et M. Philippe Corrion la constate avec lui disant c'est entendu, c'est repoussé à l'unanimité.

Dans sa décision, le Conseil municipal a très nettement blâmé les procédés de M. Wagon, refusant unanimement d'approuver et de couvrir ses actes et plus particulièrement le fameux mandat de mille francs pour prix d'un banquet qui n'a jamais eu lieu.

Le Conseil a bien agi en prenant ces décisions et M. Courtin, maire surtout lorsqu'il a déclaré publiquement et hautement que jamais il ne consentirait à couvrir des procédés aussi irréguliers que ceux employés pour toucher ledit mandat de mille francs.

Maintenant M. le préfet va avec son avis, transmettre à la Cour des comptes le dossier de cette triste affaire... La Cour le dernier mot. Puisse-t il ne pas être trop dur pour celui qui, sous son long bâtonnier, prétendait faire ployer tous les genoux !...

(La suite à demain).

Conférences Lamendin-Evrard

SALLAU. — Dimanche 26 décembre, à 11 h du matin, salle Constant Darras.

BILLY-MONTIGNY. — Dimanche 26 décembre, à 6 h. du soir, salle Tournay Joseph.

Ordre du jour des diverses conférences. 1° Le syndicat et ses bienfaits ; 2° Réformes ouvrières obtenues ; 3° Situation ancienne et nouvelle des ouvriers ; 4° Question économique des Clos minières, en rapport avec les salaires des travailleurs ; 5. Moyens à mettre en pratique pour remédier à la situation plus que précaire des houilleurs.

Le député Basly et ses électeurs

Le député Basly recevra ses électeurs aujourd'hui 26 décembre de neuf heures à onze heures et demie du matin, en son domicile rue Thiers à Lens.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Parti ouvrier.* — La commission administrative du Parti ouvrier se réunira, le mardi 28 décembre, chez le citoyen Durieux, trésorier de la section.

Ordre du jour : 1. Décision à prendre pour le renouvellement du secrétaire, du trésorier et de la commission administrative. — 2. Recette des cotisations de l'année 1897 par tous les secrétaires et trésoriers de chaque groupe. — 3. Situation de caisse — 4. Election législative.

— Le groupe l'Eclaireur se réunira le dimanche 26 décembre, à 3 heures du soir, chez Durieux Ferdinand rue Basse, n° 43.

Ordre du jour : 1° Recettes des cotisations ; 2° réception de nouveaux adhérents pour 1898 ; 3° vérification des cartes ; 4° questions diverses.

Vu l'importance de ces réunions, les membres sont priés d'y assister tous.

L'Arbre de Noël. — Plus de 2.500 personnes se pressaient samedi soir, dans la vaste salle des fêtes de l'école Condorcet, décorée avec goût.

M. Eugène Courtin, maire de Lens, présidait.

Parmi les assistants on remarquait MM. Arthur Hugot, conseiller d'arrondissement Renard, adjoint au maire, Caron, Corrion, Givert, Petit, Willem, conseillers municipaux, Renard fils, président de la musique municipale, Alfred Richart, délégué cantonal, Legay, pharmacien, Demailly, chef du secrétariat des mines de Lens, Glorian, brasseur, Eustache, professeur au collège de Béthune, Proth, directeur des Postes, Ancelot, receveur des contributions indirectes et autres fonctionnaires et notabilités de la ville qu'à regret nous oublions.

Mademoiselle Allart, présidente de l'association de l'école Condorcet ainsi que de charmantes jeunes filles qu'accompagnaient de dévoués sociétaires faisaient les honneurs de la salle, tous avec un tact travaillant.

Ce concert a été fort brillant et tous les artistes, qui prêtaient leur concours, ont été vivement applaudis.

Il a été suivi d'une distribution de jouets, de coquilles, de bonbons, d'objets utiles et de vêtements chauds aux élèves nécessiteux.

Un bal des plus brillants s'est ouvert à 8 heures du soir, dans la même salle. Les mandolinistes s'y sont fait entendre et de joyeux couples s'y sont livrés aux ébats de la danse jusque fort avant dans la nuit.

La bataille de confettis a été très chaude du côté des demoiselles surtout.

Les salles de jeux et la buvette ont été très fréquentées : en un mot, jeunes et vieux se sont fortement amusés.

BILLY-MONTIGNY. — *Parti ouvrier.* — Réunion du Parti ouvrier, le dimanche 26 décembre, à 5 heures du soir, salle Henri Dussart.

Ordre du jour : Recette des cotisations de décembre et des arrérages : causerie par un membre du groupe. — Présence indispensable.

Conférence. — Le citoyen Lamendin, député, fera une conférence, le dimanche 26 décembre, à 6 heures du soir, chez Tournay.

Tous les ouvriers mineurs de Billy et des environs sont priés d'y assister.

ANGRES. — *Vive Mariage !* — Voici qu'on annonce le prochain Mariage de la bonne femme que l'on nomme Sainte Vierge avec le charmant Nicolas. Ceux qui colportent ce bruit ne sont pas renseignés et ils ignorent assurément qu'à la demande que lui a faite la Sainte Vierge, Nicolas a répondu comme le juge de paix : Remettons l'affaire à la huitaine ; du reste il est trop tard... Elle n'a pas dû être contente d'entendre parler de juge de paix la bonne femme, elle qui vient d'avoir à supporter un tas de frais et encore. C'est égal, Nicolas a tort de faire soupirer encore le cœur à la belle Vierge.

Le diable lui fera payer cela plus tard.

MONTIGNY EN GOHELLE. — *Conférence Evrard.* — Le secrétaire du syndicat des mineurs a fait vendredi soir, dans cette localité, une conférence où il a obtenu un véritable succès.

A l'issue de la réunion les citoyens Rambaut Célestin, Régnez Joseph, Lefevre Pierre, Descamps Philogone, Rambaut Saturnin, Parent Ernest, Duchateau Désiré, Déprez Louis et Vilfeux Ferdinand ont été nommés délégués.

Ils se tiennent tous à l'entière disposition des ouvriers mineurs et autres, pour la remise des livrets et des timbres du syndicat. Ils espèrent que chacun fera son devoir, afin de ramener, comme par le passé, cette section au premier rang de l'Association syndicale.

En somme bonne journée pour l'organisation et l'union des travailleurs du sous sol.

CARVIN. — *Accident de mine.* — Ces jours derniers, le nommé Lelebvre Maximilien fils, âgé de 24 ans, ouvrier mineur à Carvin, a été tamponné par un train de berlines contre la paroi du train au fond de la fosse n° 3 ; il a eu les cuisses fortement pressées. Le délégué mineur Mallet n'a pas été avisé de l'accident.

— Jeudi dernier, vers 1 heure du soir, l'ouvrier mineur Ernest Gengenbre, âgé de 18 ans, étant occupé à dépattage du charbon dans la taille n° 68 de la veine n° 2 a reçu sur la jambe gauche un bloc de charbon qui lui a fait, au dessus de la cheville, une blessure de 4 centimètres de large sur un centimètre de profondeur. Des soins lui ont été donné par le docteur Daubresse.

Le délégué mineur Cordier, assisté par la Compagnie, a ouvert une enquête.

— Vendredi dernier, 24 décembre, vers une heure du soir, l'ouvrier mineur Carpentier Hector, âgé de 45 ans, demeurant à Carvin, était occupé à abattre le charbon dans la taille n° 20, veine Perus, au fond de la fosse n° 2, lorsqu'en dépilotant la veine, un bloc de charbon s'ébranla brusquement et lui tomba sur le corps.

Il s'est relevé grièvement blessé.

Le docteur Daubresse, qui lui a donné des soins, a constaté qu'il avait la clavicule gauche fracturée.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

AVION. — *La coopérative l'Ouvrière.* — Aujourd'hui 26 décembre, à 4 heures du soir, salle Hulot, aura lieu la première assemblée générale de la coopérative l'Ouvrière qui fonctionne depuis quelques mois à peine et qui est appelée avec des sources aînées en coopération la Prévoyance et la Sociale à rendre les plus grands services à la classe laborieuse.

Ce n'est pas en quelques mois et avec une installation rudimentaire que l'on obtient le maximum de résultats et cependant l'on dit déjà le plus grand bien de l'œuvre commencée. — Elle livre déjà dans les meilleures conditions à ses sociétaires, l'épicerie, les spiritueux, la boulangerie, la cordonnerie, et se prépare, nous dit on, à installer la charcuterie, puis la boucherie.

Il importe, pour mener à bien cette tâche, que l'assemblée générale apporte son concours le plus complet aux organisateurs de bonne volonté qui peuvent ne pas penser à tout ; qui peuvent aussi, à défaut de l'impulsion, que seules les masses peuvent donner en toutes circonstances à leurs délégués, se laisser aller au découragement, à leurs préférences personnelles.

C'est animé de la plus franche solidarité que tous les camarades auront à cœur d'être présents à l'heure fixée, et à cette seule condition, ils auront la certitude d'avoir efficacement travaillé à une œuvre qui est bonne, parce qu'elle est la leur, et dont ils ne recueilleront tous les profits, qu'autant qu'ils apporteront un dévouement inaltérable à l'idée prédominante qui doit les animer : l'intérêt général des travailleurs. — J. H.

COUPONS DU 1er JANVIER 1898

—(o)—

ORDRES DE BOURSE

—«o»—

Crédit Lyonnais

Rue Nationale, n° 28, LILLE

« Enrhumés ! Bronchiteux ! Asthmatiques ! voyez 4e page ✠ blanche.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre de Lille

(Directeur : M. MONTFORT).

Bureaux à 4 h. 1/2. — Rideau à 5 h.

Dimanche 26 décembre — LES CROCHETS DU PÈRE MARTIN, drame en 3 actes, de MM. Cormon et Grangé. SI J'ÉTAIS ROI, opéra comique en 3 actes, de MM. d'Ennery et Brésil, musique d'Adam. Au 2e acte, grand Ballet-Divertissement. — UN FIL A LA PATTE, comédie en 3 actes, de M. Georges Feydeau.

Places gratuites : 2701 à 3000.

Concert de « l'Union de Lille »

Rappelons que c'est ce soir à 7 h., qu'aura lieu, salle de la Coopérative, rue d'Arras, 147, à l'occasion des fêtes de Noël, le concert original, organisé par le Club « les Vieux », au bénéfice de la Chorale Enfantine de l'Union de Lille, avec le gracieux concours du Club des Mandolinistes et de plusieurs artistes distingués.

DÉPURATIF DU Dr JACKSON

VICES DU SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES

Ce remède ne fatigue pas l'estomac, agit rapidement, se prend sans dégoût et guérit pour toujours comme l'attestent les personnes qui l'ont employé.

Prix du flacon 5 fr.

LA POMMADE JACKSON

guérit les **Boutons, Dartres, Plaies ulcérées, Varices, Eczémas** qui ont résisté à toutes les autres Pommades.

Prix : 2 fr. 50.

Ne rien accepter en remplacement, car aucune drogue ne peut produire les mêmes résultats.

On peut s'en procurer partout, mais les principaux dépôts sont :

A Roubaix, pharmacie Couvreur, rue Neuve — A Lille, pharmacie Buisine, place de la Gare — A Tourcoing, pharmacie Bruneau, Grande-Place. — A Douai, pharmacie Delsoutre. — A Cambrai, pharmacie Caudde. — A Valenciennes, pharmacie Sabin-Boulet. — A Denain, pharmacie Selle. — A Armentières, pharmacie Six. — A Arras, pharmacie Letailleur — A Lens, pharmacie Legay. — A Hénin-Liétard, Wagon-Charles. — A Dunkerque, pharmacie Beggio. — A Calais, pharmacie Dutertre.

AU BON MARCHÉ

Par suite d'achats considérables, la *Pharmacie Leflon* délivre la presque totalité des médicaments avec une différence de plus de 100 0/0 (cent pour cent) meilleur marché que n'importe quelle pharmacie.

NOTA. — Nous engageons vivement tous nos lecteurs à se rendre compte par eux mêmes que nulle part on ne vend à des prix aussi exceptionnels qu'à la pharmacie

L. LEFLON, 163, Grande-Rue, Roubaix

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 25 décembre

Noelli Séraïle de Mamencourt, cour Duthoit, 8. — Michel Lefebvre, boulevard Vauban, 19. — Jules Desemer, rue d'Hauboudin, 36. — Louis Lefebvre, cité Philanthropique, 207. — Henri Dickx, rue de Condé, 126. — Eugène Chapelle, quai de la Basse Deûle, 82. — Joseph Meulkens, rue d'Artois, 88. — Cornélie Delaye, rue d'Austerlitz, 98. — Germain Demortier, cour Bécu, 8. — Adèle Raoult, cité Bassin, 1. — Charles Soenen, rue de Metz, 7. — Jeanne Delbarre, rue Gosselin, 22.

Décès du 25 décembre

Virginie Leubert, 56 ans 9 mois, épouse de Louis Jeffroy, boulevard du Maréchal Vaillant, 11. — Henri Dickx, 2 heures, rue de Condé, 126. — Marie Merlin, 48 ans, épouse de Achille Santerne, rue Malpart, 45. — Jean Vandenberghe, 78 ans, époux de Amélie Lavaley, rue Saint Sauveur, 59. — Marie Candon, 73 ans, veuve de Jean Bonnave, rue de Jemmapes, 105.